

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 84 chargée de l'examen du rapport-préavis n° 2020/01 – Réponse au postulat de Mme Céline Misiego et consorts « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville »

Présidence :	Yvan SALZMANN, rapporteur.
Membres présents :	Madame Claude GRIN (remplace M. Xavier Company), Madame Anita MESSERE (remplace M. Jean-Luc Chollet), Madame Céline MISIEGO, Madame Sarra PERRIN, Madame Thanh-My TRAN-NHU, Monsieur Benoît GAILLARD, Monsieur Xavier de HALLER, Monsieur José MARTINHO, Monsieur Ilias PANCHARD, Monsieur Arnaud THIÈRY (remplace Mme Lara Martelli).
Membres excusés :	Mme Lara Martelli, MM. Jean-Luc Chollet, Valentin Christe et Xavier Company
Représentants de la Municipalité :	Monsieur Pierre-Antoine HILDBRAND, Conseiller municipal, directeur de Sécurité et économie (SE), Monsieur Philippe TÂCHE, officier déontologue et répondant qualité pour le Corps de police, Madame Laurence RIEBEN, secrétaire du Corps de police (PV), que la commission remercie pour les notes de séance.

Lieu : Casino de Montbenon, salle des fêtes.

Date : lundi 8 juin 2020.

Début et fin de la séance : 17 h 00 – 18 h 00.

Après la traditionnelle présentation des membres de l'administration par le Conseiller municipal, la parole est donnée à la postulante puis aux membres de la Commission.

La postulante considère que le rapport-préavis ne répond pas vraiment à son postulat. La formation des policiers ne tient pas réellement compte des multiples spécificités lausannoises et le rapport-préavis ne présente pas ce qu'il serait possible de faire en plus et mieux. La formation sur deux ans est encore trop courte aux yeux de la postulante. Et cette formation n'approfondit pas suffisamment la réflexion sur des aspects sociaux et psychologiques, ce qui permettrait d'éviter les graves conséquences des erreurs commises sur le terrain.

Une commissaire appuie ces remarques et considère, elle aussi, que la qualité de la formation ainsi que le plan d'étude de cette formation pourraient être encore améliorés : un meilleur abord de la philosophie, de l'éthique, de l'anthropologie et de la sociologie permettrait d'affiner un savoir-faire ultérieur sur le terrain, en particulier dans les rapports intersubjectifs entre agents et population.

Au contraire, une majorité des autres membres de la commission considère qu'une évolution positive très importante – tant quantitative que qualitative – a déjà eu lieu et continue d'avoir lieu dans la formation des policiers à Savatan. L'Académie est le résultat d'un long travail ayant permis de regrouper plusieurs cantons et de donner une base de formation commune aux différents intervenants de la sécurité. Des cours de psychologie et de droit pénal sont dispensés. Les compétences sociales et communicationnelles sont déjà enseignées à hauteur de 120 à 140 heures. De plus, la formation est soumise à des exigences fédérales et cantonales ; Lausanne ne peut pas décider de tout ; la marge de manœuvre et la compétence au niveau communal pour influencer le cursus sont faibles car Savatan

regroupe plusieurs acteurs cantonaux et fédéraux... Et en réalité, la plupart des interventions policières se déroulent bien et les incidents voire les fautes professionnelles sont l'exception, mais ce sont ces exceptions qui focalisent l'intérêt politique et médiatique.

Par ailleurs, la police doit être représentative de la population et doit rester un corps de métier relativement accessible pour des personnes issues de tous les milieux. Dès lors, cette formation de qualité ne doit pas être exagérément sélective afin de garantir l'accessibilité du métier de policier à tout type de personnes du point de vue de l'apprentissage.

À ces considérations plutôt positives, la postulante réplique en se référant à une émission de *Temps présent* sur la formation policière ainsi qu'au livre du sociologue David Pichonnaz¹ sur la formation à l'Académie. Ces documents montrent que le potentiel d'amélioration de la formation est encore large. La postulante insiste sur le fait qu'il est possible et nécessaire de faire plus et mieux, au moins dans la phase d'intégration à Lausanne et ensuite pour la formation continue... Parce qu'améliorer la formation policière, c'est également améliorer la société dans son ensemble.

Un commissaire tient à bien différencier, dans l'ensemble du rapport-préavis, la première et la deuxième année de formation. Pour la première année, l'évolution est positive pour une formation commune harmonisée au niveau romand et national, formation pour laquelle le Conseil d'État vaudois s'est beaucoup engagé. Ici, l'influence lausannoise est bel et bien limitée. Elle est plus large pour la deuxième année². C'est là qu'il est nécessaire de se concentrer sur ce qui ne fonctionne pas afin de comprendre et de connaître la marge de manœuvre des policiers et la meilleure manière d'améliorer encore cette formation par l'enseignement des bonnes pratiques.

Une commissaire salue le nouveau concept général de formation, tout en soulignant que le rapport-préavis ne répond pas entièrement aux besoins spécifiques de la ville en les limitant à la problématique du deal de rue et des incivilités dans l'espace public. Il y a d'autres spécificités qui ne sont pas mentionnées dans le texte. Et bien qu'elle n'ait pas de moyens d'action sur l'Académie, la Ville pourrait de son côté mieux cibler les problèmes spécifiques de Lausanne.

Dans le cadre de la discussion générale, Monsieur le Conseiller municipal expose les éléments suivants :

- Il n'est pas possible de débiter directement la formation sans avoir acquis une expérience de vie et il est nécessaire d'être en possession d'un CFC ou d'une maturité. De ce fait, cette formation est comparable à d'autres formations du domaine santé / social, où l'on considère qu'il est nécessaire d'avoir un âge limite, une expérience préalable de vie permettant de se former par rapport aux responsabilités qui seront très rapidement demandées aux aspirants dans leur deuxième année de formation. Mentionner le fait que la formation est extrêmement courte ne tient pas compte de l'expérience de vie et de l'expérience professionnelle dans un autre domaine.

- Il n'a pas été simple de convaincre l'Académie de moduler une partie des cours pour former les policiers dans le cadre des patrouilles solo. De plus, l'institution est tenue de rendre des comptes à une autorité politique composée des Conseillers d'État en charge de la sécurité des cantons de Genève, Vaud et Valais. De plus, la représentation des polices municipales vaudoises est assurée par la Présidente de la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises, Mme Valérie Jaggi Wepf, Municipale à Yverdon. Nos moyens politiques d'influence sont donc très faibles.

- Nous ne pouvons pas influencer sur le contenu des cours, car ceux-ci ne dépendent pas de notre autorité mais des spécialistes de la branche, à savoir l'Institut suisse de police (ISP). En outre, nous sommes actuellement dans un travail de mise en place de cette nouvelle formation

¹ David PICHONNAZ, *Devenirs policiers. Une socialisation professionnelle en contrastes*, Lausanne, Éditions Antipodes, 2017, 244 p.

² Cf. le rapport-préavis : « La planification et l'exécution de la deuxième année de formation sont placées sous la responsabilité des corps d'engagement »

Conseil communal de Lausanne

partant que la première volée débute en septembre. S'agissant des différentes branches sociales, le nombre d'heures est édicté par la validation de la formation, soit par l'Institut suisse de police (ISP). Par ailleurs, il faut savoir que le ratio de formation continue est égal à 80 heures par personne et par année, ce qui est élevé par rapport à un autre métier. En outre, la tâche des policiers à la Ville de Lausanne est plus compliquée qu'ailleurs. Et pourtant, l'action policière est tout de même bien perçue.

Le Conseiller municipal admet que la postulante a raison de considérer que le rapport-préavis ne répond pas entièrement à la question importante des particularismes lausannois et des conséquences à en tirer en matière de formation continue. Mais on entre ici dans un éventail de possibilités très vaste. Il cite alors les très nombreuses formations faites au sein du Corps de police durant la période allant de l'engagement, dite intégration zéro, à la fin de la deuxième année d'intégration. (Ce plan d'intégration détaillé a été fourni en annexe des notes de séances.)

L'officier déontologue et répondant qualité pour le Corps de police précise que, dès l'automne de cette année, une formation spécifique de sensibilisation sur le harcèlement de rue sera ajoutée au programme d'intégration.

La postulante souhaite alors obtenir le détail du temps consacré à toutes les diverses matières, savoir si la présence est obligatoire dans les formations et se voir préciser si des matières sont données ou approfondies après plusieurs années de service.

Conclusion votée par la commission :

C'est à une nette majorité (8 oui, 2 non, 1 abstention) que la commission accepte l'unique conclusion du rapport-préavis.

Lausanne, le jeudi 3 septembre 2020.

Le rapporteur



Yvan Salzmann